

Référence : C.N.475.2017.TREATIES-XXVI.9 (Notification dépositaire)

TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

NEW YORK, 7 JUILLET 2017

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Traité susmentionné a été adopté le 7 juillet 2017 lors de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, qui a eu lieu à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017.

Conformément à son article 13, le Traité sera ouvert à la signature de tous les États au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à compter du 20 septembre 2017.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire de pleins pouvoirs à cet effet. Tout autre représentant souhaitant signer le Traité doit être muni de pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général saurait gré aux États souhaitant signer le Traité de bien vouloir préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, télécopie : (212) 963-3693.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au *Manuel des traités* sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/Pages/Resource.aspx?path=Publication/TH/Page1_fr.xml.

Le 9 août 2017



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».